

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Tarif des adhésions pour les P.E.T.R.**

**Délibération n° CA-2017-22**

Date de convocation : 7 novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.



**- Collège des Conseillers Départementaux**

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin

Excusés :

- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

**- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville

Excusés :

- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Vu l'article 6 des statuts prévoyant le paiement d'une cotisation par les membres adhérents,

Vu l'article 6 des statuts prévoyant que le tarif de l'adhésion est fixé par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° CA-2015-21 du 14 décembre 2015 qui fixait pour les collectivités éligibles les cotisations annuelles des adhérents,

Vu la délibération n° CA-2016-03 du 23 mars 2016 qui modifiait les tarifs,

Vu la délibération n° CA-2017-02,

Considérant les statuts des P.E.T.R.,

Considérant les emprises géographiques et administratives des P.E.T.R.,

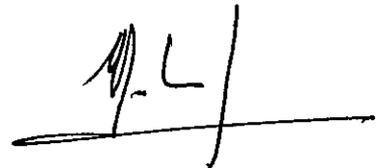
Considérant le rôle des P.E.T.R. qui consiste à établir un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les E.P.C.I. qui le composent,

Le Président propose le tarif 2018 d'adhésion suivant pour les P.E.T.R. :

- ✓ si toutes les Communautés de Communes ou d'agglomération d'un P.E.T.R. adhèrent à l'A.T.D., adhésion du P.E.T.R. gratuite,

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité.**

Le Président  
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le : .....